



Dossier

technique :

Pratique de la  
physiothérapie  
et rééducation  
fonctionnelle  
vétérinaire

---

---

# Physiothérapie et rééducation fonctionnelle vétérinaire

## Définition

La Physiothérapie et rééducation fonctionnelle vétérinaire regroupe l'ensemble des techniques manuelles et instrumentales permettant le diagnostic et le traitement des troubles fonctionnels et lésionnels de l'organisme animal.

Son champ d'application s'étend de la prévention de ces troubles, à la rééducation fonctionnelle, à la prise en charge de la douleur, au maintien de la qualité de vie des animaux et à la préparation physique à l'exercice sportif.

Les actes de physiothérapie et rééducation fonctionnelle vétérinaire reposent sur une connaissance approfondie des sciences fondamentales et cliniques et sont conformes aux progrès de la science et à l'évolution des techniques.

## Pré-requis

Le vétérinaire pratiquant la physiothérapie et rééducation fonctionnelle devra avoir des compétences spécifiques dans les domaines suivants :

- Anatomie descriptive topographique et fonctionnelle,
- Biomécanique locomotrice et ventilatoire,
- Kinesthésie et physiologie de la douleur et de la proprioception,
- Physiologie neuro-musculaire,
- Physiologie de l'exercice,
- Biophysique médicale.
- Connaissance des différentes techniques manuelles
- Connaissance des différentes techniques instrumentales

## Définition de l'acte de physiothérapie :

Les actes de physiothérapie et rééducation fonctionnelle sont des actes de médecine des animaux (cf. définition de l'acte de médecine des animaux : article L 243-1 du CRPM).

Ils comprennent :

- un **examen clinique et un diagnostic**, qui permettront au vétérinaire de construire un protocole de traitement physiothérapique.
- les différents actes thérapeutiques manuels, assistés ou non par différents outils
- les différents actes thérapeutiques physiques

Certaines tâches du protocole de traitement de physiothérapie et rééducation fonctionnelle vétérinaire pourront être déléguées aux auxiliaires vétérinaires sous le contrôle du vétérinaire.

**Avant chaque séance, un bilan, une réévaluation du patient et une adaptation du protocole seront effectués par le vétérinaire exerçant en physiothérapie.**

**Avant chaque séance de physiothérapie un bilan clinique intermédiaire et éventuellement une adaptation du protocole seront effectués par le vétérinaire exerçant en physiothérapie et rééducation fonctionnelle.**

## **Examen et diagnostic**

Pour établir le diagnostic d'une affection et déterminer si elle relève d'une physiothérapie, le vétérinaire exerçant en physiothérapie devra effectuer :

- un examen cutané
- un bilan morpho-statique
- un bilan articulaire
- un bilan musculaire
- un bilan fonctionnel
- un bilan de la sensibilité, de la douleur
- un bilan circulatoire
- un bilan neurologique

Ce bilan permettra de construire un protocole de traitement.

## **Traitements de rééducation**

Le vétérinaire exerçant en physiothérapie participera aux traitements de rééducation suivants :

### Rééducation concernant un système ou appareil :

Rééducation orthopédique,  
Rééducation neurologique,  
Rééducation des affections traumatiques ou non de l'appareil locomoteur,  
Rééducation respiratoire,  
Rééducation cardiovasculaire,  
Rééducation des troubles trophiques vasculaires et lymphatiques.

### Rééducation concernant des séquelles

Rééducation de l'amputé appareillé ou non,  
Rééducation abdominale, y compris du post partum,  
Rééducation périnéo-sphinctérienne (urologie, gynécologie, proctologie),  
Rééducation des brûlés,  
Rééducation cutanée.

### Rééducation d'une fonction particulière

Rééducation de la mobilité faciale et de la mastication,  
Rééducation de la mobilité suite à la cécité,  
Rééducation des troubles de l'équilibre.

## **Mise en œuvre du protocole.**

Le vétérinaire exerçant en physiothérapie devra assurer la mise en œuvre, le suivi et la réévaluation du protocole thérapeutique.

Pour ce faire, il devra maîtriser la pratique des techniques manuelles et de biophysique médicale dédiée.

Conformément au code de déontologie vétérinaire, tout au long des soins le vétérinaire exerçant en physiothérapie se devra de respecter le bien-être animal, de rendre-compte de la prise en charge et de l'évolution du cas au(x) confrère(s) traitant(s) ou référant(s), d'informer, d'expliquer au propriétaire ou détenteur de l'animal les démarches diagnostiques et objectifs thérapeutiques.

## **Actes, techniques et indications thérapeutiques de la physiothérapie vétérinaire**

Pour la mise en œuvre des traitements mentionnés, le vétérinaire exerçant en physiothérapie va utiliser les techniques et réaliser les actes suivants.

### **MASSAGES**

On entend par massage toute manœuvre externe, réalisée sur les tissus, dans un but thérapeutique ou non, de façon manuelle ou par l'intermédiaire d'appareils, avec ou sans l'aide de produits, qui comporte une mobilisation ou une stimulation méthodique, mécanique ou réflexe de ces tissus.

#### **A- MASSAGES MANUELS ACTES**

##### **1) Manœuvres principales (ou fondamentales)**

Effleurage

Pressions :

- Pressions glissées : superficielles et profondes
- Pressions statiques

Pétrissage

Frictions :

- Frictions superficielles dont palper rouler
- Frictions profondes : Massage transversal profond

Percussion, hachements et tapotements

Vibrations

Pompages

Roulement

Malaxage

Ebranlement

##### **2) manœuvres complémentaires ou particulières**

- Drainage lymphatique manuel

- Massages des points réflexes et des trigger points (Compression ischémique, Trigger Point Pressure Release, Stripping, etc...)
- Massage chinois = micro massage manuel ou instrumental des points d'acupuncture
- Techniques de massage du Shiatsu (massage japonais des points d'acupuncture)

## **B- MASSAGES : MOYEN INSTRUMENTAL**

- Appareils vibratoires (massages aux infrasons) associés ou non à des lampes infra-rouges pour échauffer les tissus.
- Endermologie : « palper-rouler »
- Pressothérapie
- Appareils de massages sous eau (jets, courants...) (cf. hydrothérapie)
- Appareil de massage neuromusculaire à pression continue profonde.
- Appareils à air pulsé chaud (effet de thermothérapie circulatoire)
- Appareils à aspiration
- Tapis vibrants.

## **C- ADJUVANTS AUX MASSAGES**

Il existe des adjuvants au massage, qui sont neutres, sans effet thérapeutique particulier, dont l'objectif est de mieux exécuter un geste de massage.

D'autres adjuvants sont utilisés pour un effet thérapeutique local ou pour renforcer et obtenir un effet thérapeutique synergique au massage.

En rapport avec la législation sur le dopage (Chevaux et chiens), certaines substances appartenant à la composition des baumes de massages sont inscrites sur la liste des produits interdits (exemple : harpagophytum, capsaïcine...)

- *Selon la galénique :*

Pommade, crème, gel, huile de massage.

- *Selon leur action :*

Anti-inflammatoire – désinfiltrante – anti-hématome – antalgique - myorelaxante et décontracturante – chauffante – refroidissante – tonifiante – cicatrisante.

- *Selon leur composition :*

AIS – AINS – héparine – extraits de plantes - huiles essentielles - huiles homéopathiques

## **KINESITHERAPIE PASSIVE, ACTIVE et PROPRIOCEPTIVE : LES MOBILISATIONS ET EXERCICES THÉRAPEUTIQUES**

Le terme de mécanothérapie peut également être utilisé.

Il s'agit de la réalisation des actes à visée de rééducation neuromusculaire, corrective ou compensatrice, effectués dans un but thérapeutique ou préventif afin d'éviter la survenue ou l'aggravation d'une affection.

Le vétérinaire exerçant en physiothérapie utilise à cette fin des postures et des actes de mobilisation articulaire passive, active, active aidée ou contre résistance.

### **A – MOBILISATIONS PASSIVES : ACTES**

- Mouvement passif pur

- Mobilisations passives à amplitudes contrôlées
- Mobilisations dans les mouvements mineurs (abd/add – rotatoires)
- Mobilisations dans les mouvements minimes (glissements, translations...)

- Mouvement passif sous traction

- Mouvement passif à étirement

- Manœuvres de traction et décompression du rachis

- Techniques de mobilisations passives et de positionnement adaptées des diverses méthodes de kinésithérapie humaines reconnues : Meatland, McKenzie, massage manipulatif selon Terrier ; ...

- Techniques myotensives :

- Etirements balistiques (de faible intensité et de courte durée)
- Etirements posturaux
- Techniques associant application de froid et étirements ("stretch and spray" ou "stretch and cold" notamment dans le traitement des trigger-points aigus)
- Techniques associant l'application de chaleur et étirements
- Techniques myotensives (directes et indirectes) adaptées des techniques d'énergie musculaire ("muscle energy")
- La fibrolyse diacutanée ou crochetage

## **B - MOBILISATIONS ACTIVES : ACTES**

Avec participation volontaire ou provoquée du patient

### **→ Mobilisations actives**

- Mobilisations actives volontaires (avec friandise, avec objet fétiche ou jouet...)

- Mobilisations actives réflexes (en décubitus, en position debout assistée...)

- Mobilisations mixtes : activo-passives – actives et réflexes

- Mobilisations actives assistées : avec électromyostimulation, sur tapis roulant, en milieu aquatique (en immersion ou sur tapis roulant immergé...)

- Mobilisations actives contre résistance (associée à une électromyostimulation : résistance à une contraction concentrique ; allongement excentrique d'un muscle lors de sa contraction...)

### **- Exercices de mise en charge - rééducation des muscles posturaux**

Balancement /report de charge sur un bipède

Suppression d'appui d'un membre, d'un bipède homolatéral ou diagonal

Squats – Assis/debout (assistés ou non)

Stepping – Estrades - « Danse » (appui bipodal postérieur) - Brouette (appui bipodal antérieur)

Exercices de proprioception sur ballons (swiss balls / physio rolls)

### **- Exercices actifs dirigés**

Marche contrôlée – Marche assistée (harnais – avec ballons - avec chariot)

Mouvements de rééducation d'amplitude articulaire passage de barres au sol – Cavalettis – « Slaloms » (plots)

Mouvements de mise en charge de l'avant main ou de l'arrière main par marche sur plans inclinés (terrain accidenté en extérieur)

Mouvements d'amplitudes articulaires et de mise en charge simultanée, avec appui de bipèdes diagonaux par montée de marches d'escaliers

Mouvements permettant l'assouplissement des chaînes musculaires par gymnastique équestre ou canine spécifique (déplacements latéraux, reculer, etc...)

Technique de renforcement musculaire par Travail sur tapis roulant sec - Travail sur tapis roulant immergé

**- Exercices de rééducation proprioceptive**

Balancements

Exercice de stimulation des organes proprioceptifs par marche sur tapis ou matelas déstabilisants,  
Par travail sur plateaux à rééducation proprioceptive, sur coussins à air, ballons et balles,  
Réapprentissage de la marche naturelle sur allée de réadaptation sensorielle

**Équipement d'orthèse, prothèse,**

**Équipement d'un matériel d'assistance à la locomotion.**

Réalisation et application de contentions souples, d'orthèses, de prothèses ainsi que leur mise en « service »

Application d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de posture.

Équipement d'un patient d'un matériel d'assistance à la locomotion

**Kinésiotaping actes**

Mise en place des bandes de kinesio-taping

**C – MATERIEL ET APPAREILLAGE D'ASSISTANCE A LA MOBILISATION ET A L'EXERCICE**

**-Matériel proprioceptif**

Utilisation de tapis ou matelas déstabilisants

Utilisation de plateaux à rééducation, de coussins à air, ballons et balles,

Allée de réadaptation sensorielle

**- Plateaux motorisés**

Plateaux oscillants

Plateaux vibrants

Plateaux mouvants

**- Assistance à la locomotion :**

Chariots déambulateurs

Chariot de rééducation

Harnais

Chaussons adhérents

Bandes élastiques ou non

Attelles rigides et souples

Orthèses de repos, correctrices, de fonction

**- Soutien fonctionnel et proprioceptif articulaire**

Bandes et Contentions souples :

Strapping kinésithérapique

### **- Les techniques de flux expiratoire contrôlé**

- Forced Expiration Technique : FET
- Augmentation du Flux Expiratoire (AFE)
- Techniques d'expiration lente : Expiration Lente Totale Glotte Ouverte en Latérocubitus (ELTGOL) - L'Expiration Lente Prolongée (ELPr)
- Drainage Autogène (DA)
- Postures de désencombrement

### **- Techniques CCPT (Chest Conventional Physical therapy)**

- Les percussions thoraciques manuelles (Clapping)
- Les vibrations manuelles
- Le drainage de posture
- La toux provoquée
- Gestion de l'asthme

## **LES AGENTS THERMIQUES**

### **A-) INDICATIONS THERAPEUTIQUES**

#### **1) chaleur THERMOTHERAPIE :**

Indications :

- Contractures musculaires
- Ankyloses articulaires
- Traumatismes en phase subaiguë ou chronique
- Arthroses
- Névralgies

#### **2) froid CRYOTHERAPIE**

Indications :

- Traumatismes aigus (en phase aigüe de l'inflammation) : entorses, contusions, accidents musculaires (élongations, déchirures, claquages), tendinites, bursites, téno-synovites, luxations, traumatismes osseux, desmites, hématomes, syndrome des loges ...
- Refroidissement musculaire ciblé après exercice physique
- Post-opératoire immédiat
- Poussées inflammatoires aiguës (arthrose,...)
- Affections neuromusculaires : contractures musculaires,
- Douleurs chroniques et aiguës

Autres :

- Brûlures
- Coup de chaleur
- Analgésie en cancérologie
- Récupération sportive
- Prévention des tendinites
- Prévention des fourbures chez le cheval
- Amélioration respiratoire chez les patients souffrant d'asthme.



## **B- MOYEN INSTRUMENTAL**

### **1) Chaleur**

- Chaleur superficielle
  - Hot packs, parafongos et diverses compresses chaudes (à la boue, à la paraffine etc.)
  - Bouillottes
  - Boues/argiles chauffantes
  - Lampes Infra-rouges
- Chaleur profonde (diathermie) - Voir électrothérapies
- Hydrothérapie chaude

### **2) Froid (Cryothérapie)**

- Cold pack - Vessies de glace
  - Massages à la glace
  - Compresses et linges trempés dans un mélange eau+glace
- Cataplasmes d'argile/boue froide
- Appareils de cryothérapie compressive
- Hydrothérapie froide (Douches, spas, immersion de segments dans bain d'eau + glaçons etc...) → Voir hydrothérapie
- Cryothérapie par conduction
- Cryothérapie gazeuse
  - A l'azote liquide
  - Au CO<sub>2</sub> hyperbare (-70°C)
  - Hyperbare à l'air froid (-30°C)
- Spray de liquide volatil

### **3) alternance de froid et chaud**

- En bains de contraste
- En applications locales

## **LES COURANTS ELECTRIQUES**

Utilisation thérapeutiques des :

- **Courant continu ou galvanique,**
- **Courants alternatifs de basse fréquence (Hz)**
- **Courants alternatifs de moyenne fréquence (KHz)**
- **Diélectrolyse médicamenteuse**

Les courants de haute fréquence (Méga Hz) sont utilisés pour produire des ondes sonores (ultrasons/infrasons), des champs et ondes électromagnétiques (voir chapitres correspondants)

**Toute application d'un courant électrique à visée thérapeutique au moyen :**

- **d'électrodes de surfaces**
- **d'électrodes-aiguilles** (Aiguilles d'acupuncture incluses)

## **A mise en œuvre thérapeutiques des courants électriques: actes**

## 1) Electrostimulation neuromusculaire (ESNM ou ENMS)

### **a) A visée antalgique**

→ Courants monopolaires de type Träbert et diadynamiques et leurs variantes (monophasés, biphasés...)

→ Courants alternatifs :

- TENS et ses variantes (« gate control », « endorphinique », « Burst », « à fréquence modulée », « séquentiel »...)

- De moyenne fréquence modulée ; de moyenne fréquence interférentiels.

### **b) Courants à visée trophique**

→ Courants monopolaires de type Träbert et dyadynamiques et leurs variantes (monophasés, biphasés ...)

→ Courants alternatifs de basse ou de moyenne fréquence, non tétaniques.

### **c) Courants d'électromyostimulation**

→ **Stimulation des muscles sains** : Courants non tétaniques et courants tétaniques de basse fréquence – Courants non tétaniques et courants tétaniques de moyenne fréquence (modulés ou interférentiels) – Courants de tonolyse, décontracturants et techniques spécifiques d'électro-stretching

- Travail d'un muscle isolé
- Travail de muscles synergiques
- Travail agonistes/antagonistes
- Travail séquentiel

→ **Stimulation des muscles en état de dénervation**

- Electrodiagnostic de stimulation (mesures chronaximétriques : rhéobase, chronaxies, seuil galvanique, seuil faradique, quotient de Fishgold, coefficient d'accommodation – courbes  $I = f'(t)$ )
- Courants pour thérapies de dénervation (triangulaires, rectangulaires, trapézoïdaux)

→ **Electrostimulation pour rééducation périnéale et péri-anale** (avec électrodes de surface, avec des électrodes aiguilles - électro-acupuncture comprise – ou avec des électrodes spécifiques pour stimulations intra-rectales ou intra-vaginales)

## 2) Ionophorèse D

**Administration percutanée de toute solution utilisée à des fins thérapeutiques** : antalgiques, anti-inflammatoires (non stéroïdiens et corticoïdes), anti-sclérotiques ou fibrinolytiques, anti-œdémateux, myorelaxants, anesthésiques locaux, chélateurs, antibiotiques, vaccins...

## 3) Electro-acupuncture

Actes combinés d'acupuncture et d'électrostimulation, qui permet la stimulation électrique des points d'acupuncture, des points moteurs ou des points reflexes des nerfs

## **B MATERIEL D'ELECTROTHERAPIE**

Tout appareil d'électrostimulation

## ONDES SONORES

### A LISTE DES ACTES / INDICATIONS THERAPEUTIQUES

#### - 1) ultrasons

Application des ultrasons soit par contact direct, soit au travers d'une couche d'eau, de manière pulsée ou continue, afin d'obtenir des effets mécaniques, thermiques, antalgiques sur les tissus à traiter.

#### - 2) Ondes de chocs extracorporelles : radiales - focalisées

Indications :

- Algies (desmites, arthrose, spondylose, dysplasie des hanches...)
- Inflammations
- Fractures, Non-unions osseuses
- Arrachements d'insertions ligamentaires
- Tendinopathies (tendinites, tendinites calcifiantes...)
- Contractures musculaires, myopathies fibrosantes
- Déformations angulaires congénitales des membres

#### **Quelques Indications Canine :**

- Enthesiopathies avec ou sans calcification.
- Tendinites du biceps
- Spondyloses
- Dorsalgies
- Dysplasies de hanche
- Arthroses

#### **Quelques Indications Equine :**

- Desmopathies d'insertion
- Arthrose, formes phalangiennes et éparvins
- Calcifications des tendons et des gaines tendineuses
- Maladies de la face dorsale du métacarpe (fractures de stress, de fatigue et micro fractures)
- Périostites du canon

#### - 3) Vibrothérapie

Application seule ou en association avec les méthodes conventionnelles sur des suites d'immobilisations, raideurs articulaires, les suites neurologiques, les traitements de la douleur. Par stimulation des afférences proprioceptives et génération de réponses motrices réelles.

### **B MATERIEL**

→ Ultrasons

→ Infrasons :

- ondes de choc
- Vibrothérapie – massages vibratoires.

## CHAMPS ET ONDES ELECTROMAGNETIQUES – DIATHERMIE

### **A indications thérapeutiques**

### **1) Ondes électromagnétiques**

- Ondes courtes (radars) et ondes centimétriques
  - Ondes de Radiofréquence dont Ondes TECAR (Transfert d'Énergie Capacitive et Résistive)
- L'application de ces ondes provoque une thermothérapie en profondeur pour obtenir un effet antalgique, un effet thermo, pour gérer les pathologies inflammatoires aiguës.

### **2) Champs magnétiques et champs électromagnétiques**

- Utilisation des aimants (magnétothérapie – champs magnétiques statiques)
- Champs électromagnétiques (champs magnétiques pulsés)

## **B MATERIELS**

### **1) Ondes électromagnétiques**

- Ondes courtes (radars) et ondes centimétriques
- Ondes de Radiofréquence dont Ondes TECAR (Transfert d'Énergie Capacitive et Résistive)

### **2) Champs magnétiques et champs électromagnétiques**

- Utilisation des aimants (magnétothérapie – champs magnétiques statiques)
- Champs électromagnétiques (champs magnétiques pulsés)

## **LASER**

## **A INDICATIONS THERAPEUTIQUES**

Prise en charge de la douleur, des névralgies

Gestion des inflammations chroniques ou aiguës,

Application de laser pour retard de cicatrisation par effet de biostimulation cellulaire, pour un effet antiœdémateux.

Application de laser dans toute affection ostéoarticulaire, tendinopathie.

Utilisation du laser pour la gestion des infections

## **B MATERIELS**

Tout émetteur de laser thérapeutique quelle que soit sa puissance (classe I à IV) athermique (softlaser) ou thermique, en émission continue ou pulsée

## **THÉRAPIES AQUATIQUES – HYDROTHÉRAPIE**

### **A) TECHNIQUES :**

- Mobilisations passives ou assistées sous l'eau (hydrokinésithérapie ou kiné balnéothérapie)
- Massages sous eau (manuels, au jet)
- Drainages Douches (baveuses, en jet, en pluie, à différentes pressions)
- Bains chauds ou froids par immersions de segments ou du corps ;
- Bains bouillonnants (« Jacuzzis »)

- La nage
- Marche dans l'eau
- La thalassothérapie (eau de mer, boue de mer,...)

## **B) MATERIEL :**

- Bacs, baignoires, bassins ou piscines (inclus baignoires à bains bouillonnants, et dispositifs pour hydrothérapie froide (spa) pour segments distaux des chevaux)
- Tapis roulants immergés
- Marcheurs aquatiques (chevaux)
- Couloir inondable,
- Environnement (mer, lac, ruisseau, ..)

## **La liste des actes et du matériel utilisable en physiothérapie vétérinaire est non exhaustive, et sera complétée lors des avancées techniques**

### **Médecine humaine**

Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes — Rapport du 27 septembre 2012

*Le code de la santé publique structure les professions en trois grands groupes :*

Dans la quatrième partie du code de la santé publique consacrée aux professions de santé, le premier livre porte sur « les professions médicales » le deuxième livre sur « les professions de la pharmacie » et le troisième sur « les auxiliaires médicaux ».

Les masseurs-kinésithérapeutes, qui, lorsqu'ils agissent dans un but thérapeutique, exercent sur prescription médicale, sont inscrits dans le titre II du livre III. (Annexe 2).

*L'article L.4161-1 du code de la santé publique, (annexe 3) incrimine l'exercice illégal de la médecine.*

Cet article prévoit cependant dans son dernier aliéna que ces dispositions ne s'appliquent pas aux « personnes qui accomplissent, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat pris après avis de l'Académie nationale de médecine, les actes professionnels dont la liste est établie par ce même décret », ce qui développe la régulation des auxiliaires médicaux, dont les masseurs-kinésithérapeutes.

**Arrêté du 6 janvier 1962 fixant liste des actes médicaux ne pouvant être pratiqués que par des médecins ou pouvant être pratiqués également par des auxiliaires médicaux ou par des directeurs de laboratoires d'analyses médicales non médecins**

#### **Article 3**

*« Ne peuvent être exécutés par des auxiliaires médicaux qualifiés que sous la responsabilité et la surveillance directe d'un médecin, celui-ci pouvant contrôler et intervenir à tout moment, les actes médicaux suivants, dont la liste est limitative :*

*1° (supprimé)*

*2° Les élongations vertébrales par tractions mécaniques (mise en jeu manuelle ou électrique).*

*3° (supprimé)*

*4° Les actes d'électrothérapie médicale comportant l'emploi :*

*Des rayons infrarouges ;*

*Des rayons ultraviolets produits par les émetteurs "lampes de cabinet" visés à l'annexe du présent arrêté ;*

*Des ultra-sons ;*

*Des courants de haute fréquence (et notamment : diathermie, ondes courtes) ;*

*De l'ionisation ;*

*Du courant continu (faradique et galvanique).*

*5° L'emploi des rayons X. »*

**Arrêté du 6 janvier 1962 fixant liste des actes médicaux ne pouvant être pratiqués que par des médecins ou pouvant être pratiqués également par des auxiliaires médicaux ou par des directeurs de laboratoires d'analyses médicales non médecins**

**Article 4**

*« Peuvent être exécutés par des auxiliaires médicaux qualifiés et uniquement sur prescription du médecin, mais en dehors de la présence de celui-ci, les actes médicaux suivants, dont la liste est limitative :*

*1° Prise de la tension artérielle.*

*2° à 14° (alinéas supprimés)*

*15° Aérosols (à la condition que la solution administrée soit prescrite par le médecin sur ordonnance sur laquelle doivent figurer et la dose d'aérosols à utiliser chaque fois et la durée des séances et leur nombre).*

*16° (alinéa supprimé)*

*17° (alinéa supprimé)*

*18° Actes d'électrothérapie médicale comportant l'emploi :*

*Des rayons ultraviolets, par dérogation aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté, pour les émetteurs dits "lampes de prescription" visés à l'annexe du présent arrêté ;*

*Des rayons infrarouges à ondes longues ou émis par résistance visible ou lampe, le malade exposé pouvant s'éloigner à volonté, par dérogation aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté ;*

*Des courants de moyenne et basse fréquence.*

*19° Massages simples, massages avec application de rayons infra-rouges dans les conditions du présent article.*

*20° Mobilisation manuelle des segments de membres (à l'exclusion des manœuvres de force).*

*21° Mécanothérapie.*

*22° Gymnastique médicale, postures.*

*23° Rééducation fonctionnelle.*

*24° Rééducation orthoptique.*

*25° (alinéa supprimé)*

*26° Le maniement des appareils servant à enregistrer le pouls*

## **Actes et matériels**

### **exclusivement utilisés par le vétérinaire**

Compte tenu de la technicité d'emploi de certains appareils, compte tenu de la réglementation et de la sécurité d'emploi à respecter déjà en vigueur en médecine humaine, que ce soit en matière de protection du personnel ou de protection du patient et de ses propriétaires, certains appareils seront exclusivement utilisés par le vétérinaire exerçant en physiothérapie.

Compte tenu de la technicité de certains actes, de certaines précautions d'emploi ou de contre indications et des risques délétères sur le patient s'ils sont mal effectués, certains actes seront exclusivement effectués par le vétérinaire exerçant en physiothérapie.

La liste de ces appareils et de ces actes sera régulièrement mise à jour, en fonction des innovations techniques, et en fonction de l'évolution de la législation.

Médecine humaine : (arrêté du 6 janvier 1962, version consolidée du 8 avril 2015)

**Article 2**

*« Ne peuvent être pratiqués que par les docteurs en médecine, conformément à l'article L. 372 (1°) du code de la santé publique, les actes médicaux suivants :*

*1° Toute mobilisation forcée des articulations et toute réduction de déplacement osseux, ainsi que toutes manipulations vertébrales, et, d'une façon générale, tous les traitements dits d'ostéopathie, de spondylothérapie (ou vertébrothérapie) et de chiropraxie.*

*2° Le massage prostatique.*

*3° Le massage gynécologique.*

*4° Tout acte de physiothérapie aboutissant à la destruction si limitée, soit-elle des téguments, et notamment la cryothérapie, l'électrolyse, l'électrocoagulation et la diathermo-coagulation.*

*5° Tout mode d'épilation, sauf les épilations à la pince ou à la cire.*

6° Toute abrasion instrumentale des téguments à l'aide d'un matériel susceptible de provoquer l'effusion du sang (rabotage, meulage, fraisage).

7° (supprimé)

8° Audiométrie tonale et vocale à l'exclusion des mesures pratiquées pour l'appareillage des déficients de l'ouïe, en application des dispositions de l'article [L. 510-1](#) du code de la santé publique.

### **Sont donc en particulier classés actes effectués spécifiquement par le vétérinaire :**

- toute mobilisation forcée des articulations et toute réduction de déplacement osseux
- les manœuvres de traction et décompression du rachis
- les massages profonds
- les pressions statiques, le pétrissage
- le massage transversal profond
- le drainage lymphatique manuel
- le massage des points reflexes et trigger points
- la kinésithérapie respiratoire, périnéo-sphinctérienne
- tout acte de physiothérapie aboutissant à la destruction si limitée, soit-elle des téguments
- toutes techniques de mobilisations passives et de positionnement adaptées des diverses méthodes de kinésithérapie humaines reconnues (Meatland, McKenzie, massage manipulatif selon Terrier)
- toutes techniques myotensives (directes et indirectes) adaptées des techniques d'énergie musculaire ("muscle energy")
- la fibrolyse diacutanée ou crochetage
- les mobilisations actives assistées : avec électromyostimulation, sur tapis roulant, en milieu aquatique (en immersion ou sur tapis roulant immergé)
- les mobilisations actives contre résistance (associée à une électromyostimulation : résistance à une contraction concentrique ; allongement excentrique d'un muscle lors de sa contraction)
- tout équipement d'orthèse, prothèse, équipement d'un matériel d'assistance à la locomotion.
  - Réalisation et application de contentions souples, d'orthèses, de prothèses ainsi que leur mise en « service »
  - Application d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de posture.
  - Equipement d'un patient d'un matériel d'assistance à la locomotion
- tout acte de mise en place des bandes de kinesio-taping

### **Sont donc classés matériel exclusivement à utilisation vétérinaire :**

- le laser de classe égale ou supérieure à 3
- les ondes de choc extracorporelles
- la magnétothérapie
- la vibrothérapie
- la diathermie (chaleur profonde)
- l'application des Ondes de Radiofréquence dont Ondes TECAR (Transfert d'Énergie Capacitive et Résistive) car elle provoque une thérapie en profondeur
- les appareils de cryothérapie compressive
- la cryothérapie par conduction
- la cryothérapie gazeuse
  - A l'azote liquide
  - Au CO2 hyperbare (-70°C)
  - Hyperbare à l'air froid (-30°C)
- la pcg therapy

**Cette liste sera ajustée selon l'évolution des techniques.**

## Délégation de soins : définition et encadrement

Les actes de Physiothérapie constituant des actes de médecine des animaux, tout protocole thérapeutique restera sous la responsabilité et l'encadrement du vétérinaire prescripteur, exerçant en physiothérapie.

Sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire implique que celui-ci donne des directives et des consignes, vérifie la bonne exécution et l'application de ces consignes, et qu'en cas de manquement du subordonné des sanctions puissent être appliquées.

Dans certains cas particuliers d'exercice, le vétérinaire exerçant en physiothérapie sera amené à faire surveiller certains soins par des auxiliaires vétérinaires spécifiquement formé(e)s à la physiothérapie, après avoir mis en place ces soins.

Ces soins délégués aux assistants vétérinaires serviront à la préparation, l'échauffement, la surveillance, le retour au calme du patient, l'aide aux soins, la préparation du matériel, la contention ...

Les gestes thérapeutiques restent strictement vétérinaires.

Parmi les soins déléguables seront distingués les soins suivants :

- Le soin déléguable à un(e) auxiliaire, formé(e) sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire,
- Le soin non déléguable à déléguable selon la pathologie : l'opportunité de délégation sera alors définie par le vétérinaire après examen clinique, diagnostic et prescription.

## Délégation de soins : liste des soins

### MASSAGE

**Les massages seront délégués dans un but de préparation du patient, d'échauffement, de récupération ou de retour au calme du patient**

#### **1) Manœuvres principales (ou fondamentales)**

##### Effleurage

Soin déléguable en vue de la préparation du patient

##### Pressions :

- Pressions glissées : superficielles et profondes

Soin déléguable en vue de la préparation et de l'échauffement du patient

##### Frictions :

- Frictions superficielles dont palper rouler

Soin déléguable uniquement en l'absence de plaie cutanée ou musculaire non consolidée

#### **2) manœuvres complémentaires ou particulières**



- Massage chinois = micro massage manuel ou instrumental des points d'acupuncture  
Soin délégué uniquement si les points sont expressément désignés par le vétérinaire
- Techniques de massage du Shiatsu (massage japonais des points d'acupuncture)  
Soin délégué uniquement si les points sont expressément désignés par le vétérinaire.

## **KINESITHERAPIE PASSIVE, ACTIVE et PROPRIOCEPTIVE : LES MOBILISATIONS ET EXERCICES THÉRAPEUTIQUES**

### **A – MOBILISATIONS PASSIVES**

**Ces soins sont délégués en vue de l'entretien du mouvement du patient.  
Aucun mouvement forcé (en résistance) ne sera effectué par les assistants vétérinaires.**

- Mouvement passif pur
  - Mobilisations passives à amplitudes contrôlées
  - Mobilisations dans les mouvements mineurs (abd/add – rotatoires)
  - Mobilisations dans les mouvements minimes (glissements, translations...)
- Mouvement passif sous traction
- Mouvement passif à étirement
- Techniques myotensives :
  - Étirements posturaux
  - Techniques associant l'application de chaleur et étirements

### **B - MOBILISATIONS ACTIVES**

**Ces soins sont délégués pour entretenir la motricité volontaire du patient. Aucune demande de mouvement volontaire forcé ne sera effectuée par les assistants vétérinaires**

#### **- Mobilisations actives**

- Mobilisations actives volontaires (avec friandise, avec objet fétiche ou jouet...)
- Mobilisations actives réflexes (en décubitus, en position debout assistée...)
- Mobilisations mixtes : activo-passives – actives et réflexes

#### **- Exercices de mise en charge - rééducation des muscles posturaux**

- Balancement /report de charge sur un bipède
- Suppression d'appui d'un membre, d'un bipède homolatéral ou diagonal
- Squats – Assis/debout (assistés ou non)
- Stepping – Estrades - « Danse » (appui bipodal postérieur) - Brouette (appui bipodal antérieur)
- Exercices de proprioception sur ballons (swiss balls / physio rolls)

#### **- Exercices actifs dirigés**

- Marche contrôlée – Marche assistée (harnais – avec ballons - avec chariot)
- Mouvements de rééducation d'amplitude articulaire passage de barres au sol – Cavalettis – « Slaloms » (plots)
- Mouvements de mise en charge de l'avant main ou arrière main par marche sur plans inclinés (terrain accidenté en extérieur)
- Mouvements d'amplitudes articulaires et de mise en charge simultanée, avec appui de bipèdes diagonaux par montée de marches d'escaliers
- Mouvements permettant l'assouplissement des chaînes musculaires par gymnastique équestre ou canine spécifique (déplacements latéraux, reculer, etc...)
- Technique de renforcement musculaire par Travail sur tapis roulant sec - Travail sur tapis roulant immergé

## - Exercices de rééducation proprioceptive

Balancements

Exercice de stimulation des organes proprioceptifs par marche sur tapis ou matelas déstabilisants,  
Par travail sur plateaux à rééducation proprioceptive, sur coussins à air, ballons et balles,  
Réapprentissage de la marche naturelle sur allée de réadaptation sensorielle

## LES AGENTS THERMIQUES

**L'application d'agents thermiques est délégable à l'exclusion de tout agent provoquant une modification profonde de la température tissulaire. Ces soins sont réalisés en vue d'échauffement ou de récupération du patient.**

### 1) application de chaleur THERMOTHERAPIE :

- Contractures musculaires
- Ankyloses articulaires
- Traumatismes en phase subaiguë ou chronique
- Arthroses
- Névralgies

### 2) application de froid CRYOTHERAPIE

- Traumatismes aigus (en phase aigüe de l'inflammation)
- Refroidissement musculaire ciblé après exercice physique
- Post-opératoire immédiat
- Poussées inflammatoires aiguës (arthrose,...)
- Affections neuromusculaires : contractures musculaires,
- Douleurs chroniques et aiguës

## LES COURANTS ELECTRIQUES

### Electrostimulation neuromusculaire (ESNM ou ENMS)

#### a) A visée antalgique

**L'application de courants antalgiques est délégable.**

→ Courants monopolaires de type Träbert et diadynamiques et leurs variantes (monophasés, biphasés...)

→ Courants alternatifs :

- TENS et ses variantes (« gate control », « endorphinique », « Burst », « à fréquence modulée », « séquentiel »...)
- De moyenne fréquence modulée ; de moyenne fréquence interférentiels.

#### b) Courants à visée trophique

**L'application des courants à visée trophique est délégable après mise en place et vérification par le vétérinaire.**

→ Courants monopolaires de type Träbert et dyadynamiques et leurs variantes (monophasés, biphasés ...)

→ Courants alternatifs de basse ou de moyenne fréquence, non tétaniques.

### **c) Courants d'électromyostimulation**

**La stimulation des muscles sains est délégable après mise en place et vérification par le vétérinaire.**

Courants non tétaniques et courants tétaniques de basse fréquence

Courants non tétaniques, courants tétaniques de moyenne fréquence (modulés ou interférentiels)

Courants de tonolyse, décontracturants

- Travail d'un muscle isolé
- Travail de muscles synergiques
- Travail agoniste/antagoniste
- Travail séquentiel

### **d) Ionophorèse**

**Le soin est délégable après mise en place et vérification par le vétérinaire.**

Administration percutanée de toute solution utilisée à des fins thérapeutiques : antalgiques, anti-inflammatoires (non stéroïdiens et corticoïdes), anti-sclérotiques ou fibrinolytiques, anti-œdémateux, myorelaxants, anesthésiques locaux, chélateurs, antibiotiques.

## **ONDES SONORES**

**L'application d'ultrasons est un soin délégable, dans le but d'échauffement de la zone à traiter. L'application d'ultrasons à but thérapeutique, défibrosant est non délégable.**

Application des ultrasons soit par contact direct, soit au travers d'une couche d'eau, de manière pulsée ou continue, afin d'obtenir des effets mécaniques, thermiques, antalgiques sur les tissus à traiter.

## **CHAMPS ET ONDES ELECTROMAGNETIQUES – DIATHERMIE**

**Les soins suivants sont délégables**

### **1) Ondes électromagnétiques**

- Ondes courtes (radars) et ondes centimétriques

### **2) Champs magnétiques et champs électromagnétiques**

- Utilisation des aimants (magnétothérapie – champs magnétiques statiques)

## **LASER**

**Seules les applications des lasers de classe 1 et 2 pourront être déléguées**

## **THÉRAPIES AQUATIQUES – HYDROTHÉRAPIE**

**Les soins suivants sont délégables, en vue d'entretien de la rééducation du patient. Aucun mouvement forcé ne sera demandé par les assistants vétérinaires.**

- Mobilisations passives ou assistées sous l'eau (hydrokinésithérapie ou kiné balnéothérapie)
- Massages sous eau (manuels, au jet)

- Drainages Douches (baveuses, en jet, en pluie, à différentes pressions)
- Bains chauds ou froids par immersions de segments ou du corps ;
- Bains bouillonnants (« Jacuzzis »)
- La nage
- Marche dans l'eau
- La thalassothérapie (eau de mer, boue de mer,...)

Ce document a été réalisé à l'initiative de l'Ordre des vétérinaires par le groupe de travail Physiothérapie et Rééducation fonctionnelle vétérinaire réunissant :

- L'AFVAC : représentée par les Docteurs vétérinaires Jean Philippe LIOT et Eric GUAGUERE
- L'AFVEPHYR : représentée par les Docteurs vétérinaires Agnès LAGET et Philippe LABARTHE
- L'AVEF : représentée par les Docteurs vétérinaires Claire SCICLUNA et Jean-Yves GAUCHOT
- Le SNVEL : représenté par le Docteur vétérinaire Claude LAUGIER
- Le CSOV : représenté par les Docteurs vétérinaires Pascal FANUEL et Jacques GUERIN